

# Dossier de révision des bourses de lycée

Année scolaire 2020/2021



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Service académique  
des bourses

## Motif de la révision de ressources :

- Raison fiscale
- Redoublement
- Changement d'orientation
- Poursuite d'étude
- Changement de représentant légal
- Baisse des ressources de la famille

Cadre réservé à l'administration

INE : | | | | | | | | | | | | | | | | N°Etab : | | | | | | | | | |

Date de dépôt du dossier : \_\_\_\_\_

Département 22  29  35  56   
(Cocher le département d'origine)

Nom et prénom du boursier : .....

Date et lieu de naissance :  
.....

### SITUATION DE LA FAMILLE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ÉLÈVE :

Marié(e)  Pacsé(e)  En concubinage  Séparé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)  Célibataire

Date de séparation : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom et prénom du/de la représentant(e) légal(e) : .....

Adresse .....

..... Tél : .....

Courriel : .....@.....

Nom et prénom du/de la conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de Pacs : .....

Est-il/elle le père ou la mère de l'enfant ? OUI  NON

Etablissement fréquenté en 2019-2020 : .....

Classe : .....

Etablissement envisagé en 2020-2021 : .....

Cadre réservé à l'administration

Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

Ressources : \_\_\_\_\_

## Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Profession } du père, beau-père, concubin ou tuteur (1) .....  
 } de la mère, belle-mère, concubine ou tutrice (1) .....

(1) Rayer la mention inutile

Nombre d'enfant(s) à charge : .....

Nom et Prénom	Date de naissance	Etablissements fréquentés	Boursier	
			OUI	NON

Je soussigné (e), .....  
 Représentant(e) légal(e) de l'élève  
 Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus et ci-contre.  
**Date et signature**

*La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n° 68-690 du 31 juillet, article 22).*

## Pièces justificatives à joindre obligatoirement au dossier

Pour l'année scolaire 2020-2021, l'année de référence est l'année 2019 (avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019).

**MERCI DE FOURNIR :**

- Photocopie intégrale de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019.
- Selon votre situation ci-contre, tous les justificatifs demandés.

<b>A COMPLETER OBLIGATOIREMENT</b>	
<p><b>Selon votre situation actuelle, Merci de COCHER :</b></p>	<p><b>Pièces à fournir :</b></p>
<input type="checkbox"/> Vous êtes actuellement marié ou pacsé  <input type="checkbox"/> Vous êtes actuellement parent isolé : célibataire, séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve) avant 2019 ou depuis 2019  <b>Indiquez la date de votre séparation :</b> ____/____/____	<input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019  <b>OU</b> <input type="checkbox"/> Copie de la déclaration automatique 2020 des revenus 2019 <b>ou</b> de l'ASDIR 2020 sur les revenus 2019 (Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu issu de la déclaration 2020 sur le site internet impots.gouv.fr).
<input type="checkbox"/> Vous vivez actuellement en concubinage	<p><b>Pour vous et votre concubin(e) :</b> (Obligatoire même s'il/elle n'a pas de lien de parenté avec l'enfant.)</p> <input type="checkbox"/> Copie de chaque avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019 ( <b>revenus du couple</b> )  <b>OU</b> <input type="checkbox"/> Copie de chaque déclaration automatique 2020 des revenus 2019 ou de l'ASDIR 2020 sur les revenus 2019 (Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu issu de la déclaration 2020 sur le site internet impots.gouv.fr).
<input type="checkbox"/> <u>En 2020</u> , votre situation <u>familiale</u> a récemment changé (cas de décès, divorce ou séparation <u>exclusivement</u> )  <b>Indiquez la date de votre séparation :</b> ____/____/____	<input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019  <b>OU</b> <input type="checkbox"/> Copie de la déclaration automatique 2020 des revenus 2019 ou de l'ASDIR 2020 sur les revenus 2019 (Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu issu de la déclaration 2020 sur le site internet impots.gouv.fr).  <p style="text-align: center;"><b><u>+ Fournir en plus, impérativement :</u></b></p> <input type="checkbox"/> Attestation récente de paiement de la CAF. <input type="checkbox"/> En cas de décès : Acte de décès.  <input type="checkbox"/> En cas de séparation / divorce : Ordonnance de non conciliation / jugement de séparation / divorce. En l'absence de jugement : attestation sur l'honneur datée et signée des deux parents, précisant les modalités de garde des enfants et la date de séparation.
<input type="checkbox"/> L'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figure pas sur votre avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019	<input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019  <b>OU</b> <input type="checkbox"/> Copie de la déclaration automatique 2020 des revenus 2019 ou de l'ASDIR 2020 sur les revenus 2019 (Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu issu de la déclaration 2020 sur le site internet impots.gouv.fr).  <p style="text-align: center;"><b><u>+ Fournir en plus, impérativement :</u></b></p> <input type="checkbox"/> Attestation récente de paiement de la CAF. <input type="checkbox"/> Justificatif du changement de résidence de l'enfant (décision de justice ou attestation sur l'honneur signée des deux parents, précisant la date du changement et les modalités de garde des enfants).
<input type="checkbox"/> Votre demande concerne un enfant dont vous avez actuellement la tutelle	<input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019  <b>OU</b> <input type="checkbox"/> Copie de la déclaration automatique 2020 des revenus 2019 ou de l'ASDIR 2020 sur les revenus 2019 (Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu issu de la déclaration 2020 sur le site internet impots.gouv.fr).  <p style="text-align: center;"><b><u>+ Fournir en plus, impérativement :</u></b></p> <input type="checkbox"/> Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille.